



## La France veut expulser un Iranien qui se dit condamné à mort

*Le jeune homme aurait été condamné en Iran pour avoir bu de l'alcool. L'Office de protection des réfugiés estime manquer d'éléments pour vérifier sa version.*

Un jeune Iranien se disant condamné à mort dans son pays risque d'être expulsé de France. « Je veux juste sauver ma vie », a-t-il expliqué mercredi 19 janvier. La France conteste sa version des faits et vient de lui refuser l'asile. « *Je suis dans une très mauvaise situation* », témoigne cet homme âgé d'une trentaine d'années issu d'une famille iranienne très aisée. « *J'ai tellement peur d'être expulsé* », ajoute-t-il, disant craindre « *d'être exécuté* ».

Le jeune homme a fui l'Iran avec sa femme en mai 2009. Il raconte y avoir été condamné à mort pour avoir bu de l'alcool à trois reprises. Pour 50.000 euros, des passeurs ont organisé leur fuite, avec pour destination finale prévue le Canada. En juin 2009, ils ont été arrêtés à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et font alors une demande d'asile en France, comme l'a révélé *Le Parisien*. Canada ou France, peu importe. « *Je voulais juste sauver ma vie* », souligne-t-il.

### *Demande rejetée par l'Ofpra*

Mais le 26 février 2010, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) rejette sa demande, ce que la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a confirmé le 5 janvier. Ces décisions ouvrent la voie à une expulsion. En cause selon les deux organismes, la véracité des faits rapportés. « *Ni les pièces du dossier ni les déclarations faites en séance publique devant la cour ne permettent de tenir pour établis les faits allégués et pour fondées les craintes énoncées* », estime la cour dans sa décision. Elle souligne que « *les attestations* » notamment d'un avocat iranien et de proches « *ne peuvent suffire*. » Un porte-parole de la CNDA précisait mardi que les documents présentés n'apportent pas « *une garantie d'authenticité suffisante* » et que les déclarations orales « *ne permettent pas de tenir pour établis les faits*. »

### *« Je dis la vérité »*

« *Je suis tellement troublé, car mon dossier était tellement clair !* », s'émeut le jeune homme. « *Mon dossier est clair, je dis la vérité* », insiste-t-il. « *Ma femme est déprimée, tellement bouleversée et triste (...)* *Je ne sais pas, je n'arrive même plus à réfléchir* », ajoute-t-il. Son avocate, **Marie Dosé**, dit envisager un appel devant le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française, qui ne jugera toutefois le dossier que sur la forme. Dans ce contexte « *j'attends un signal des autorités françaises pour que soit accordé un réexamen* » du dossier et un « *titre de séjour humanitaire* », plaide-t-elle. Elle dit ne concevoir que son client « *quitte la France que si et seulement si la preuve est apportée qu'il ment et qu'il a commis des faux*. » « *Je ne peux pas croire que, parce qu'elle a un doute, la France renvoie un probable condamné à mort dans son pays*. »